

Dierickx Leys Fund III

Société d'Investissement à Capital Variable Publique de droit belge (SICAV)
OPC ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE

Société anonyme

Siège : Kasteelpleinstraat 44, 2000 Antwerpen

RPM (Anvers) : 0476.526.653

Anvers, le 13 mai 2026

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 7:150 du Code des sociétés et des associations, de proroger de trois semaines la décision d'approbation des comptes annuels, à la suite de l'absence de majorité fixée pour l'approbation des comptes annuels. Les actionnaires de la société anonyme **Dierickx Leys Fund III**, SICAV publique de droit belge, sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire différée (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra le **jeudi 28 mai 2026 à 11 heures**, dans les bureaux de Delen Private Bank, situé à Jan van Rijswijcklaan 184, 2020 Antwerpen, et délibéreront de l'ordre du jour suivant :

1. **Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**
2. **Lecture du rapport du commissaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**
3. **Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.**
4. **Approbation des comptes annuels, octroi de la décharge et affectation des résultats par compartiment.**
5. **Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.**
6. **Réponse aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.**
7. **Divers.**

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, qui peut être obtenue sur simple demande à l'adresse email legal.be@caceis.com.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer aux prescriptions statutaires. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à la SICAV, par voie électronique à l'adresse sam.melis@fimacs.eu.

Le rapport annuel et s'il est publié le rapport semestriel, les prospectus et les PRIIPS KIDS sont disponibles gratuitement, en néerlandais et en français, au siège de la SICAV ou auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles) qui est chargé du service financier ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.dierickxleys.be/fr/dierickx-leys-funds>.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaires sont publiées dans les journaux belges à diffusion nationale: « De Tijd » et « L'Echo » ainsi que sur le site de l'association belge des asset manager (BEAMA) : <https://www.beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire/>.

Le conseil d'administration